
PARLEMENT WALLON

SESSION 2014-2015

9 JANVIER 2015

PROJET DE DÉCRET

relatif aux implantations commerciales

AMENDEMENT

proposé par

M. Jeholet, Mme Dock, MM. Evrard et Dodrimont

PROJET DE DÉCRET

relatif aux implantations commerciales

AMENDEMENT

L'article 4, §1^{er} du projet de décret relatif aux implantations commerciales est complété par un point 4° rédigé comme suit : « 4° la représentation d'experts locaux avec voix consultative lors des délibérations. ».

JUSTIFICATION

Dans la mesure où l'appréciation du respect des critères relatifs à la protection de l'environnement urbain et de mobilité durable nécessite souvent une expertise locale pointue, il semble opportun que l'Observatoire du commerce puisse bénéficier de l'appui d'acteurs locaux.

P.-Y. JEHOLET

M. DOCK

Y. EVRARD

PH. DODRIMONT